Monuments infos

FEVRIER 2007 Numéro 38

Syndicat National des Monuments Historiques CGT

SOMMAIRE...SOMMAIRE...SOMMAIRE

Dans ce monument info frais comme une brise du printemps que l'on sent poindre à l'horizon vous trouverez en outre le magnifique édito de la **page 2** qui vous rappel qu'il y a encore d'autres élections ou vous aurez le plaisir de voter pour la CGT ; **page 3 :** petite chronique du dialogue social à propos de la déconcentration ; **pages 3 et 4 :** le CMN félicité pour la qualité de son travail sur l'accueil des personnes handicapées, mais tout n'est pas si rose… **page 4 :** lentement mais sûrement le CMN dérive vers la marchandisation du service public culturel ; **pages 5 et 6 :** le compte rendu du conseil d'administration du CMN du 29 janvier 2007 ; **pages 7 et 8 :** le compte rendu du CHS central du 1er février 2007 ; **pages 8 et 9 :** de la propagande anti-fumeur selon moi, des arguments pour arrêter selon Sophie ; **page 9 :** une rubrique qui fait son retour en fanfare les brèves de CMN ; **page 10 :** le communiqué intersyndical de la fonction publique suite à la journée du 8 février, qui annonce d'autres mobilisations ; **page 11 :** les sections du SNMH-CGT de France et de Navarre qui sont en cours de renouvellement ; et pour finir **page 12 :** l'éternel éphéméride et le bulletin pour adhérer au SNMH-CGT.

12, rue de Louvois (2ème étage) 75002 Paris tel: 01.40.15.51.70/71 fax: 01;40.15.51.77
mail: cgt-culture@culture.fr site internet: www.cgt-culture.fr

Éditorial

Cette année votons, re-votons, re-re-votons pour La CGT!

Nous tenons avant tout à remercier les agents du CMN pour leur très large participation aux élections au conseil d'administration, en effet alors qu'en 2004 on franchissait difficilement la barre des 50% cette année c'est 62,45% des agents qui ont votés pour l'élection des représentants du personnel au conseil d'administration.
Ne boudons pas notre plaisir, c'est une bonne nouvelle pour la démocratie sociale en même temps qu'un signal de confiance pour le syndicalisme et aussi un message d'alerte envoyé a l'administration…

	Election 2007					Election 2004		
Inscrits	1189					1262		
Votants	743			62,49%	+11,06%	649		51,43%
Enveloppes annulées	8					11		
Blancs / nuls	26					24		
Exprimés	709			59,63%		614		48,65%
SNMH-CGT	**376**	**+28**	**2 sièges**	**53,03%**	**-3,65%**	**348**	**2 sièges**	**56,68%**
CFDT	213	+34	1 siège	30,04%	+0,89%	179	1siège	29,15%
FO	77			10,86%		Ne se présentait pas		
FSU	43	-44		6,08%	-8,09%	87		14,17%

Quels enseignements tirer de ce scrutin ? Si en pourcentage on assiste à un certain tassement de la CGT, en revanche, nous progressons en nombre de voix ce qui témoigne d'une reconnaissance de notre syndicalisme et qui montre que notre travail d'information, d'aide, de contact constant avec les agents depuis des années, continu à porter ses fruits.
Forts de cette confiance renouvellée, nous nous engageons à poursuivre notre démarche d'un syndicalisme au plus prés de l'ensemble des agents et de leurs revendications, car le syndicalisme CGT a sa spécificité: nous sommes pour un syndicalisme combatif, qui part des revendications des agents pour faire avancer ses propositions, nous ne sommes pas pour un syndicalisme de conciliation qui cherche seulement à limiter la casse ou a contrario d'agitation stérile.
Nous écoutons, nous informons, nous rendons comptes de nos actions, nous revendiquons, nous proposons... Avec vous!

Mais C'est pas fini...

Eh oui ! Vous allez avoir l'occasion de pouvoir re-voter et même re-re-voter pour nous ! !

-Avant le 19 mars, pour le **référendum de représentativité syndicale** qui est organisé sur tout le ministère et qui permet d'élire vos représentants en comité d'hygiène et de sécurité (CHS) en comité technique paritaire (CTP) et au comité national d'action sociale (CNAS), espérons que vous saurez vous souvenir de qui vous informe, vous écoute, vous défend, vous côtoie dans vos luttes et porte votre parole devant l'administration.

-Dans quelques mois, pour élire vos élus en **CCP des contractuels** et pour les **CAP des adjoints techniques,** actuellement pour la filière jardiniers et dans les mois qui viennent pour la filière accueil, surveillance . Ils sont élus pour défendre vos droits à évolution de carrière, vos droits à mutation selon l'éthique de la CGT : Pas de clientélisme, équité et droit à une carrière pour tous !

Un petit conseil pour ne pas oublier, votez dès réception du matériel de vote !

En ces temps de reculs des droits sociaux, d'augmentation de la précarité, de menaces sur le principe de service public, de menaces sur nos libertés qu'elles soient civiles ou syndicales, plus que jamais vous avez besoin d'une CGT forte, combative, qui n'hésite pas à aller au charbon pour vous défendre. Et le moyen qui vous est donné pour le moment c'est votre bulletin de vote pour montrer que les personnels sont vigilants et unis pour défendre et conquérir leurs droits.

Alors, n'oubliez pas : votez et faites voter pour la CGT ! !

Déconcentration : La messe est dite à l'Hôtel de Sully

Ce n'est pas faute que les organisations syndicales, et la CGT en premier lieu, interpelle le président et le directeur du CMN sur ce qui concerne le projet d'établissement qu'ils élaborent et plus particulièrement en matière de déconcentration.

La nouvelle organisation du CMN va entraîner pour nombre d'agents de lourdes conséquences par la mutation des postes et par davantage de professionnalisation des postes et sans, probablement, de nouvelles rémunérations en conséquences…sauf pour les cadres…peut-être…

Nos nombreuses interventions, faute d'un rapport de force que peut être une grève par exemple, la guerre peut aussi se gagner à l'usure…mais c'est beaucoup plus long… nos nombreuses interventions donc auront permis que le président et le directeur daignent bien vouloir tenir des réunions d'information pour les services du siège concernés par cette mesure, les administrateurs se chargeant des agents en province.

Dans notre souci de faire connaître la qualité du dialogue social au sein de notre cher établissement, nous vous retransmettons la teneur de ces réunions d'information qui nous est remonté.

DÉCENTRALISATION,
DÉCONCENTRATION,
LOLFISATION,
MUTATION,
MODERNISATION,
EXTERNALISATION,
MARCHANDISATION,
AAAAAMEN...

La messe est dite pendant quarante à cinquante minutes non stop (une chance que ce ne soit pas encore en latin mais ça ne saurait tarder). Aux agents qui auraient l'outrecuidance de poser des questions, d'émettre une remarque ou un avis, «aucune réponse ne peut être apportée en l'état de la réflexion». Ca, c'est dans le meilleur des cas. Parce que sinon, la direction prétend ne pas comprendre la question (probablement le décalage entre la France d'en haut et la France d'en bas…). Pis, on tourne parfois en dérision les propos tenus par l'agent…ça c'est bien, parce que des fois qu'un autre souhaiterait s'exprimer, il y réfléchira à deux fois…

La direction appelle cela du dialogue social. Quant à nous, nous dénommerons la chose comme du monologue hiérarchique. A bon entendeur…

4èmes trophès de «la qualité des services publics» pour le CMN.

Toutes nos félicitations ! Quoique...

On pouvait lire dans le journal du ministère «Cultures» n°96 en date du dernier trimestre 2006, un article consacré et plébiscitant la politique menée par le Centre des Monuments Nationaux en faveur de l'accueil des publics handicapés.

On ne peut que se féliciter qu'une action ambitieuse soit menée afin qu'une partie de nos concitoyens cesse d'être mise au banc de la société. En effet, la CGT a toujours promu la Culture et qu'elle soit accessible à tous. A titre d'exemple, et beaucoup l'ignorent, mais c'est notamment la CGT qui a été à l'initiative de la création du festival de Cannes.

Nous ne pouvons donc que saluer les démarches entreprises par le CMN en faveur de l'accueil des publics de personnes handicapées. Ainsi le CMN a mis en place un mini-site sur le web intitulé «Accueil pour tous» et qui est par ailleurs le seul site culturel à prendre en compte les quatre types de handicap. C'est aussi la création d'une mallette multisensorielle («Et si l'on touchait les couleurs»). Les Editions du patrimoine ont également créé deux collections adaptées aux déficients visuels et auditifs. C'est également un temps fort qu'a connu l'année 2005 via «Monuments pour tous en Ile-de-France». C'est aussi près de 200 agents formés à l'accueil dont on peut saluer également l'engagement.

Ca, c'est la surface lisse que présente le CMN. Car, elles étaient nombreuses les réunions concernant les règlements de visite où il était clairement dit que tel monument n'était pas en mesure d'accueillir des personnes handicapées. Par ailleurs, aux tours de

Notre-Dame, l'accueil s'est fait lors de la manifestation «Monuments pour tous en Ile-de-France» au-delà de toutes règles de sécurité voire du bon sens, et ce n'est bien évidemment pas les agents que l'on incrimine…Du chiffre, toujours plus de chiffre !

En effet, loin de toute philanthropie, avec l'accessibilité des personnes handicapées dans les monuments, le CMN espère bien en tirer quelques bénéfices. Les visites qui étaient auparavant gratuites, sont devenues payantes…sous motif «d'égalité de traitement». Il n'y a qu'à comparer le coût de la vie entre une personne valide et une personne handicapée pour voir s'il y a toujours égalité de traitement…De plus, ce sont aussi des clients potentiels aux comptoirs de vente…

Mais, pour reprendre le qualificatif du trophée attribué au CMN de «qualité de service public», cela nous fait bien rire…Qu'en penseraient les usagers s'ils savaient qu'ils ne sont pas toujours accueillis dans de bonnes conditions de sécurité (effondrements des plafonds à Chambord et Champs-sur-Marne, accueil en surnombre aux tours de Notre-de-Dame ou de La Rochelle…).C'est aussi un service public qui s'amoindrit par le manque d'effectif. Et cerise sur le gâteau, c'est bientôt des monuments qui vont fermer par manque de rentabilité. Pour le coup, l'accessibilité à tous n'aura même plus lieu d'être !

Il y a encore beaucoup à faire avant de se gargariser sur la qualité du service public qu'offre le Centre des Monuments Nationaux. Quant aux personnes handicapées, nous espérons que le CMN saura également lui ouvrir grandes ses portes afin qu'elles aient accès également à l'emploi via la loi n°2005-102 du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances qui instaure la participation et la citoyenneté des personnes handicapées dans la fonction publique.

Les marchands du Temple, un établissement en faillite sur ses missions culturelles

Lors de la transformation en 1995 de la Caisse Nationale des Monuments Historiques et des Sites (CNMHS) en Centre des Monuments Nationaux, l'établissement s'est vu élargir et se renforcer ses missions culturelles. Comme le statut de 1995 le précise, il assure la garde et la présentation des monuments, il est chargé d'en développer la fréquentation et d'en favoriser la connaissance.

Or, avant même l'arrivée de la LOLF (loir organique des lois de finances) et des contrats de performance, le simple fait de circonscrire dans son statut l'essentiel du financement de l'établissement à ces ressources propres (produits d'exploitation) s'est traduit par l'assujettissement de toute politique éducative et culturelle au prisme de la «rentabilité». L'autofinancement justifierait la mise en place ou pas d'actions éducatives et culturelles. Lorsqu'elles sont timidement mises en place ce n'est pas sans faire supporter aux salariés en les précarisant le poids financier de ces initiatives lorsqu'elles ne sont pas purement et simplement externalisées.
Pour exemple, la CGT qui aura contraint et forcé le CMN à prendre ses responsabilités à l'égard des conférenciers et animateurs du patrimoine aujourd'hui encore vacataires sur des missions de chargé d'actions culturelles et éducatives ! Lorsqu'il s'agit en effet de répondre à ses missions fondamentales, le CMN ne veut pas prendre de «risques». Il préfère les petites solutions, sans véritables perspectives, il préfère transférer ces «risques» sur les salariés ou sous-traiter ses missions culturelles à des entreprises comme c'est le cas pour l'audio-guidage. Un statut donnant pour missions essentielles à l'établissement la présentation aux publics du patrimoine n'a pas suffit pour avancer concrètement dans cette direction.
Par ailleurs, le développement de la fréquentation n'est pas à lui seul une garantie de «démocratisation» du patrimoine national. Sur les sites les plus importants pour leur notoriété, le CMN se sera en effet transformé peu à peu en prestataire de services pour des tours opérateurs monopolisant souvent la capacité d'accueil culturel et éducatifs des monuments. Aussi, la notion de «produit culturel» aura définitivement pris le pas sur nos missions de service public culturel dans la rhétorique du Centre.

Si nous dressons un bilan de la politique culturelle dans le cadre actuel du statut de 95, l'augementation de la fréquentation ainsi que la vente ou la sous-traitance de produits culturels et de ses dérivés assure l'autofinancement (au frais des salariés précaires et des publics laissé pour compte) de cet établissement gestionnaire d'un patrimoine national marchandisé. Dans ce contexte nécessiteux d'une prise de conscience quant aux conséquences de pareilles dérives commerciales, une réflexion quant au financement de l'établissement s'avère nécessaire.

Conseil d'administration du 29 janvier

Conditions générales de passation des marchés publics de travaux

Du fait du transfert de la maîtrise d'ouvrage (entretien, restauration, conservation des monuments), il s'agit de prévoir, notamment compte tenu de la période transitoire pendant laquelle le CMN conclut, dans le cadre de l'exercice de ses missions de maîtrise d'ouvrage, des conventions de mandat avec les DRAC et le SNT, un cadre clair et opérationnel tant de niveau d'analyse des besoins que d'autorité compétente pour conclure les marchés de travaux.
L'autorité compétente pour conclure les marchés est le président de l'établissement en tant que pouvoir ajudicateur, il peut déléguer sa signature à d'autres personnes précisant les catégories et les montants des marchés pour lesquelles elles sont attribuées.

Vote
Pour : Administration et CFDT
Abstention : CGT

Projet d'établissement : mise en œuvre pour 2007

D'entrée de jeu, le CMN affiche dans son préambule prolonger et élargir la **charte «objectif accueil»** de 1997 et affirme la nécessité d'une approche globale des monuments afin d'assurer dans les meilleures conditions leur ouverture au public et de dire que la péréquation des ressources entre l'ensemble des monuments est une donnée intangible. A la bonne heure ! Mais ce que prépare le CMN via son contrat de performance, c'est avant tout la fermeture des monuments non rentables !
L'**organisation déconcentrée de l'établissement** se mettra progressivement en place en 2007. Voici ses premières déclinaisons :

- les missions d'accueil, de surveillance, d'entretien courant et de nettoyage des sites, de ventes, la réception des prestataires et des fournisseurs seront assurées au niveau de chaque monument ;
- l'encadrement des personnels affectés dans les monuments, la définition et la mise en place de l'offre culturelle évènementielle, la gestion des budgets strictement liés à l'exploitation et à l'animation culturelle des monuments et la représentation de l'établissement auprès des partenaires locaux s'effectueront dans le cadre «d'unités de proximité» regroupant plusieurs monuments ;
- ces «unités de proximité» seront partie intégrante de directions régionales ou interrégionales qui comporteront également des services transversaux en matière de maîtrise d'ouvrage, de gestion des publics, de promotion, communication et commercialisation de l'offre, d'administration et finances et de ressources humaines.

Cela passera par différentes mesures dont la mobilité de certains agents, de nouvelles fiches métiers, un dispositif de pourvoi de postes, des recrutements externes, l'établissement de nouveaux contrats de travail, des déménagements dans le cadre de relocalisation, un plan de formation exceptionnel…
Une soixantaine de postes de travail seront mis à disposition des personnels non administratifs afin qu'ils puissent accéder à l'intranet.
Informatisation d'une soixantaine de billetteries seront informatisées d'ici fin 2008 dont 50 en 2007.
Délégation de service publique avec un nouveau monument en 2007 au château de Vincennes comme s'il n'y avait pas les compétences nécessaires au sein de l'établissement !
Toujours dans sa course sans fin de ressources propres, le CMN tendra à les accroître via le renforcement de la commercialisation de l'offre de visite et de l'offre domaniale, de la recherche de mécénat, élargir le périmètre de restauration des monuments, accroître la contribution des points de vente au résultat, et enfin, comme de bien entendu, adapter les conditions d'ouverture des monuments. On est bien loin des missions culturelles du CMN…

Frais de mission : fixation de dispositions complémentaires en application du décret du 3 juillet 2006

Vote
Pour : Unanimité

Prorogation du GIPC de Carnac

Le site mégalithique de Carnac est devenu depuis septembre 2005 un « groupement d'intérêt public culturel ». Cela signifie que Carnac, s'il reste pour le moment au sein du Centre des Monuments Nationaux, pourrait - devrait même – prendre par la suite une autre forme juridique (probablement un établissement public de droit public ou de droit privé). En effet, les GIP sont des dispositions transitoires permettant une implication des collectivités territoriales. La convention du GIP de Carnac arrive à expiration après une durée de deux ans au mois de septembre prochain.

Vote
Pour : Administration et CFDT
Contre : CGT

Subvention d'une nouvelle association : « Rayonnement des châteaux de la Loire »

Il y a parfois dans notre république des relents monarchiques. Il en va ainsi quand un Ministre - notre Ministre – décide avec l'ambassadeur des Etats-Unis de contribuer à la création d'une association « The American Friends

of the Loire Châteaux » sur les deniers du CMN. Organisme de droit américain dont le Ministre s'associe via un relais opérationnel en France « Rayonnement des châteaux de la Loire ». Cette association aurait pour objectif d'élaborer des dossiers présentant les projets de travaux proposés aux mécènes américains et jouera un rôle de promotion des monuments et sites membres de l'association (monuments publics ou privés).
Renaud Donnedieu de Vabres (alias R2DV) se donne ainsi pour devise « Ne prêter qu'aux riches ». Si la presse se fait le relais du tollé que soulève Abou Dhabi dont une antenne du Louvre s'installerait dans les émirats arabes et dont le Louvre est vendu comme une marque de fabrique et qui « prêtera » ses collections, une antenne du Centre Pompidou s'installerait à Shangaï, aujourd'hui le Ministre instaure un mariage forcé entre le CMN et les fortunes américaines. Mariage forcé car, comme une jeune vierge qu'on amène à l'autel, le CMN apporte sa dot à son époux : 34.000 euros.
Ainsi, la France, pays de la Culture par excellence (sans chauvinisme pour autant), se fait le vassal d'une association américaine en matière de sauvegarde et de mise en valeur de châteaux dont l'Etat devrait pourtant en être le premier garant. Par ailleurs, prendre la participation financière de cette association sur les ressources propres de l'établissement qui connaît chaque année des difficultés pour trouver de nouvelles ressources tout en diminuant de manière drastique ses dépenses, c'est tout simplement faire preuve d'irresponsabilité et faire de la politique politicienne.
Par ailleurs, petite dédicace à notre direction, si le CMN a les moyens de débloquer 34.000 euros pour une association, qu'elle le fasse pour celle du personnel afin que l'ensemble des agents de l'établissement en bénéficient.

Vote
Pour : Administration
Contre : CGT et CFDT
Abstention : ministère du budget

Décision modificative n°1 au budget 2007

Cette décision est essentiellement due aux nouvelles attributions confiées au CMN en matière de maîtrise d'ouvrage déclinées comme suit :

- restauration des monuments nationaux ;
- restauration des monuments affectés au ministère de la Culture ;
- entretien des monuments nationaux ;
- restauration des collections ;
- conservation – fonctions transversales.

Le CMN devient le principal opérateur des travaux de restauration sur les monuments historiques appartenant à l'Etat. La taxe affectée dans la limite de 70 millions d'euros sera versée par tiers : 25 M au 31 mars, 25 M au 31 mai et les 20 restants au 31 août. Pour 2007, c'est 140 millions qui seront affectés au titre de 2007 et 2006 mais seule l'année 2007 donne lieu à une inscription budgétaire.
A cela de constituer une équipe projet maîtrise d'ouvrage et de n'inscrire que des contrats à durée déterminée de deux ans. On nous précise que des CDD de 1 an n'étaient pas assez attractifs pour recruter. Comme quoi la politique de la précarité…
A cela s'ajoute des coûts de location de bureaux pour la nouvelle équipe : 180.500 euros….
On inclut dans cette DM la subvention de 34.000 euros de R2DV (voir plus haut). Le président arrête le programme des travaux de restauration.
Alors que se met en place les nouvelles missions, l'incertitude en matière de périmètre, de moyens…restent encore d'actualité comme nous nous en doutions et que nous avions averti l'administration.

Vote
Pour : Administration
Contre : CGT et CFDT

Prise de bail d'un local à usage de bureaux

Pour sa nouvelle mission de maîtrise d'ouvrage, le CMN doit accueillir une équipe d'une dizaine de personnes. L'Hôtel de Sully ne disposant pas de la surface suffisante, il est donc envisagé la prise à bail d'un local à usage de bureaux situé dans le centre de Paris, à faible distance de l'établissement. Son montant dépasse la délégation accordée le 20 décembre 2001 au président du CMN. Il est donc demandé lors de ce conseil d'administration d'autoriser le président la possibilité de conclure et signer un bail d'un local à usage de bureaux destiné à la mission maîtrise d'ouvrage pour un loyer annuel dans la limite de 160.000 euros TTC, charges locatives comprises.
Vote
Pour : Administration et CFDT
Contre : CGT

Autorisation de cession de l'immeuble de Mme Portal

Alors que la France entière vient d'être ravagée par la tempête du siècle, que le jour du Jugement dernier semble arrivé, Mme Portal établit le 30 décembre 1999 son testament. Elle fait du Centre des Monuments Nationaux son légataire universel. C'est ainsi que le CMN hérite d'un F3 à Grasse qu'il se propose aujourd'hui de vendre au prix de 165.000 euros.

Vote
Pour à l'unanimité

Compte rendu du CHS central du 1er février 2007.

Approbation du compte rendu du dernier CHS central à l'unanimité

Rapport sur l'évolution des risques professionnels

Il y a une augmentation des lignes budgétaires sur l'hygiène et les conditions de travail, le tout correspond à un peu plus de 1 millions d'euros (1 quart du budget des aménagements).

Programme annuel de prévention des risques professionnels en 2007.

Action unique CMN et DRAC.

C'est le CMN qui a fait la programmation mais comme tout cela est neuf, il y a une période de flottement pour cette année . En conséquence, le budget est en augmentation de 60%.
Nous avons fait part de nos inquiétudes sur les difficultés à réaliser certains travaux prévus de longue date : Glanum (ergonomie des postes de caisses) Notre-Dame (point d'eau), Bussy-Rabutiin (isolation et toilettes, aménagements des nouveaux espaces, adaptation des postes pour les personnels handicapés tous monuments confondus, Panthéon (sortie des algécos et calendrier des travaux), Ste Chapelle (comptoir de vente et billetterie retardés en raison du Palais de justice demandant qu'il n'y ait pas de bâtiment extérieur), Talcy : aménagement de la maison pour les jardiniers, un projet moins ambitieux est retenu.

Par l'incidence de la déconcentration sur l'élaboration des travaux, nous sommes dans une année de transition et les réponses sur le projet restent floues. Le département des aménagements réalisera actuellement 70 à 80 dossiers par an sur les monuments de toute la France mais le système est très lourd.

En 2008, il y aura réorganisation des CHS locaux en régions et inter-régions, le CMN gardera le CHS central.

Bilan de formation

L'effort fait par l'établissement sur la formation « souffrance au travail et harcèlement moral » a été salué, 151 personnes de l'établissement ont participés à cette journée de formation. Cette formation a été mise en place à la demande des représentants de la CGT suite aux problèmes rencontrés dans certains monuments.
Le CMN propose dans les régions une formation à la conduite en sécurité si un ensemble d'agents en fait la demande (ex : le Haut-Koenigsbourg).
Suite à une question posée par la CGT concernant la demande de certains agents de suivre la formation Etablissement Recevant du Public, Serge Lagache précise que le CMN propose une formation sur la sureté - sécurité à Bourges qui correspond à un bon niveau (3 quart de la formation ERP 1) et qui pourra par la suite ouvrir les portes aux agents souhaitant être formés à l'ERP.
Nous avons faits remonter des remarques des agents sur la formation à l'habilitation électrique constaté comme trop théorique, le but de la formation est rappelée : montrer ce qu'il ne faut pas faire et montrer les limites des interventions, c'est une formation type.

Bilan sur le réseau d'ACMO

Eric Bertazzon précise qu'il y a peu d'évolution du nombre d'ACMO : 85% des sites sont couverts.
Les sujets suivants ont étés traités :
-enquête sur les accidents de travail
-établissement d'un plan de prévention.
Chaque réunion donne lieu à un compte-rendu pour les absents et les administrateurs sans ACMO.
Ce suivi pourra se faire sur le site intranet.
Le prochain travail de réflexion avec les ACMO concernera les produits étiquetés.
Prise en charge du problème lié à l'alcool. Un groupe de réflexion se réunira 2 à 3 fois avec le médecin de prévention d'Ile de France, 2 représentants des organisations syndicales, 1 ou 2 chefs de services, 4 ou 5 ACMO, afin de permettre de réels échanges.

Projet de notes de service

-L'interdiction de fumer dans les lieux affectés à un usage collectif .
Il est rappelé qu'un affichage réglementaire doit être apposé, la CGT demande de mettre à disposition des fumeurs (public, personnel) des cendriers à disposition placés à l'extérieur.
Des solutions doivent être trouvées en passant par un contact humain afin que cette interdiction se passe dans de bonnes conditions

-Rappel aux administrateurs sur les différents registres.

Comme nous avons pu le constater à de nombreuses reprises, les différents registres sont souvent soit inconnus au bataillon, soit dans des locaux inaccessibles pour le commun des mortels, soit confondus les uns avec les autres et mal utilisés. Aussi c'est avec satisfaction que nous voyons arriver cette note dans les monuments.
Il est donc rappelé dans cette note les différents registres qui doivent exister et comment ils doivent être utilisés :

-Le **« registre d'hygiène et de sécurité »** ou plutôt « registre des observations des agents » .Il est lu en CHS et fait

part de toutes les remarques annotées par les agents. Outil indispensable pour faire connaître tous les problèmes liés à l'hygiène et à la sécurité. L'administrateur doit régulièrement le consulter, y porter la date et les solutions apportées.

-Le « registre unique d'hygiène et de sécurité », il est communément appelé **«registre de sécurité».** Ce registre est mentionné dans le Code du Travail. Il rassemble les différentes informations concernant les contrôles et vérifications obligatoires (installations électriques, incendie…).

-Le « registre attaché au droit de retrait ». **Nous vous rappelons que le droit de retrait se fait uniquement en cas de danger grave et imminent pour la vie ou la santé de l'agent.**

- La main-courante ou le cahier de liaison sont des supports pour faire suivre des informations ou des consignes.

-Projet de note sur la « fiche d'entreprise»

Pour l'accès à l'intranet, 60 monuments sont connectés pour mettre en commun leurs expériences réussies ou malheureuses, c'est un moyen simple de progresser et de communiquer qui devrait au fil des ans s'étendre à tous les monuments.

Le document unique sera réactualisé au 2ème semestre 2007.

-Programme national de prévention 2007 du ministère de la culture : il s'adresse à 90 CHS et fait le rappel des fondamentaux . Exemple : recensement des bâtiments contenant de l'amiante et les personnels exposés, idem sur le plomb.

Questions diverses :

Les représentants CGT sont étonnés de n'avoir pas de réponse à propos de l'inspection demandée à la Maison Clemenceau. Monsieur Vallet dit en avoir pris connaissance en début de semaine et promet de donner suite à ce dossier.

Le docteur Nodarian s'inquiète du manque de médecins du travail dans certains monuments parisiens depuis 2 ou 3 ans.

Lors de notre dernier CHS central nous avons demandé à ce que le prototype du poste de caisse et comptoir nous soit présenté. M Benet prévoit un déplacement avec les représentants du CHS central à Emerainville où il est stocké. Suite aux nouveaux aménagements de Locmariaquer et de Nohant, il a été constaté que les prototypes devaient être revus pour être mieux adaptés.

1er février 2007 : Interdiction de fumer…et d'enfumer

Depuis le 1er février, selon le décret n°2006-1386 du 15 novembre 2006 et la circulaire du 27 novembre 2007, la consommation du tabac sur les lieux de travail est strictement encadrée.

C'est sur la base de l'article L.3511-7 du code de la santé publique que l'interdiction de fumer se renforce afin de protéger la santé des personnes et notamment celle des non-fumeurs. Il devient dès lors totalement interdit de fumer dans les lieux publics et, en ce qui nous concerne, a fortiori dans tout lieu de travail. Aucun local ne sera aménagé (pressurisation d'air d'un local fumeur…) car, en ce qui concerne l'Administration, «l'Etat a valeur d'exemple». Une belle devise qui fait surtout l'économie sur bon nombre d'aménagements.

Nous avons souhaité dans ce numéro du Monuments Infos attirer l'attention sur cette nouvelle réglementation, et pourquoi pas, sur les bénéfice de cesser de fumer (informations que vous pouvez retrouver sur le site tabac.gouv.fr).

Qu'est-ce qu'on gagne à arrêter de fumer ?

L'arrêt du tabac, s'il suscite des difficultés, réserve souvent de bonnes surprises. Quelque soit la quantité de tabac consommée et aussi longtemps qu'on ait fumé, il n'est jamais trop tard pour arrêter et les bénéfices de l'arrêt du tabac interviennent presque immédiatement :

- **20 minutes après la dernière cigarette** : la pression sanguine et les pulsations du cœur redeviennent normales.
- **8 heures après** la dernière cigarette : la quantité de monoxyde de carbone dans le sang diminue de moitié. L'oxygénation des cellules redevient normale.
- **24 heures après** la dernière cigarette : le risque d'infarctus du myocarde diminue déjà. Les poumons commencent à éliminer le mucus et les résidus de fumée. Le corps ne contient plus de nicotine.
- **48 heures après** la dernière cigarette : le goût et l'odorat s'améliorent. Les terminaisons nerveuses gustatives commencent à repousser.
- **72 heures après** la dernière cigarette : respirer devient plus facile. Les bronches commencent à se

relâcher et on se sent plus énergique.

- **2 semaines à 3 mois après** la dernière cigarette : la toux et la fatigue diminuent. On récupère du souffle. On marche plus facilement.
- **1 à 9 mois après** la dernière cigarette : les cils bronchiques repoussent. On est de moins en moins essoufflé.
- **1 an après** la dernière cigarette : le risque d'infarctus du myocarde diminue de moitié. Le risque d'accident vasculaire cérébral rejoint celui d'un non-fumeur.
- **5 ans après** la dernière cigarette : le risque de cancer du poumon diminue presque de moitié.
- **10 à 15 ans après** la dernière cigarette : l'espérance de vie redevient identique à celle des personnes n'ayant jamais fumé.

Nous espérons que cet article vous aura mis un peu de baume au cœur pour arrêter de fumer et que vous aurez d'ici peu plus d'air dans les poumons…

Brèves de CMN...

A Saint-Cloud bientôt des tentes pour les agents?

C'est avec stupeur que tous les agents logés au Domaine de Saint-Cloud (c'est à dire une bonne partie d'entre eux) ont vu arriver fin janvier dans leurs boîtes aux lettres une demande de paiement d'arriérés de loyers et de charges remontant sur 5 ans, ainsi le CMN réclame entre 14000€ et plus de 20000€ à des agents qui touchent pour la plupart entre 1200€ et 1600€ mensuels. Bien entendu le SNMH-CGT et la CGT-Culture ne sauraient tolérer une telle injustice et ira au plus haut pour faire cesser cette situation scandaleuse.

Certains agents sont plus fortunés qu'ils ne le croient.

Au Thoronet, un agent logé sur place a eu la surprise de constater qu'il était en quelque sorte propriétaire de l'abbaye du Thoronet car les services fiscaux lui demande de payer la taxe foncière comme s'il était propriétaire du monument. Le problème semble aussi se poser pour d'autres agents et pour certains administrateurs qui sont obligés de payer la taxe foncière sur le budget du monument à la place de l'Etat propriétaire.
Agents logés dans les monuments, nous vous conseillons de bien regarder ce qu'on vous demande de payer sur votre taxe d'habitation, en cas de problème, signalez vous ! ! !

Vincennes : Ouverture du Donjon en grande pompes, mais les agents aux oubliettes.

Au mois de mars devrait rouvrir le donjon du château de Vincennes fermé depuis belle lurette, pour cela 8 postes d'agents de surveillance ont étés crées pour permettre son ouverture, belle initiative en ces temps de vache maigre pour l'emploi public. Mais… car il y a un mais, les locaux du personnel qui devaient être livrés en même temps que le nouveau circuit de visite tardent à venir et les agents n'ont toujours pas de date pour la livraison des nouveaux locaux. Or les actuels locaux du personnel sont déjà minuscule pour une équipe d'une quinzaine d'agents, qu'en sera t'il avec le quasi doublement de l'effectif ? Les agents de Vincennes ne sont pas des sardines, on ne peut pas les serrer impunément dans une petite boite sans qu'a un moment la boîte n'explose…

P.S: les agents et les archéologues du château demandent aussi à ce qu'on oublie pas «Citrine le chat du château», et reclament une niche pour le chat...

AVANT LE 19 MARS

VOTEZ SNMH-CGT !

CGT – FO – UNSA – SOLIDAIRES – FSU - FNACT/CFTC

Paris, le 16 février 2007

Monsieur Dominique DE VILLEPIN
Premier Ministre
57, rue de Varenne
75007 PARIS

Monsieur le Premier Ministre,

Le 8 février 2007, les agents de la fonction publique ont une nouvelle fois, par leur forte mobilisation, exprimé leurs revendications en matière de salaire, d'emploi, de missions de service public, de conditions de travail et de déroulement de carrière.

Devant l'absence de réponse du ministre de la fonction publique à cette importante journée de grèves et de manifestations, les organisations syndicales CGT, FO, UNSA, SOLIDAIRES, FSU, FNACT/CFTC tiennent à vous interpeller directement en votre qualité de Premier Ministre sur leurs justes revendications.

Des mois de mutisme face à ces questions primordiales, notamment sur le pouvoir d'achat du point d'indice, conduisent à un malaise certain des personnels de la Fonction publique (Etat, Hospitalière, Territoriale) sur l'avenir de la Fonction publique et donc sur leur propre avenir.
C'est pourquoi, défendant un service public de qualité au service des usagers, nous réclamons de votre part, l'ouverture immédiate de négociations pour satisfaire les attentes exprimées par les personnels et donc un arbitrage avant le 2 mars 2007, pour :

⇨ Régler le contentieux salarial : engagements sur le maintien du pouvoir d'achat en 2007 et régler le contentieux relatif aux années précédentes ; améliorer les pensions.

⇨ Lancer une véritable refonte de la grille indiciaire de la Fonction publique permettant une réelle reconnaissance des qualifications et un développement des déroulements de carrière ;

⇨ La défense de l'emploi public par un gel immédiat des suppressions en cours et des créations statutaires partout où cela s'avère nécessaire.

⇨ L'amélioration **immédiate** des conditions de vie et de travail.

L'obstination du gouvernement à ne pas prendre en compte ces légitimes revendications qui se sont une nouvelle fois fortement exprimées dans toutes les manifestations le 8 février, amènerait les organisations syndicales signataires à développer et renforcer le processus **d'actions, de manifestations et de grèves**.

Pour les organisations syndicales
Jean-Marc CANON

Sections SNMH-CGT de France et de Navarre

Bourgogne/Rhône-Alpes

Secrétaire	Véronique Robert	tel:03.85.59.15.93
Adjoint	Jacques Jouy	fax:03.85.59.82.00
Trésorier	Jean-Louis Genevois	

Beaulieu en Rouergue

Secrétaire	Eric Ravet	tel/fax:05.63.24.50.11
Adjoint	Daniel Nicolet	
Trésorier	Sidney Euclide	

Carcassonne

Secrétaire	Anne Cathala	tel:04.68.11.70.70*
Adjoints	Patricia Obin	fax:04.68.11.70.71*
Trésorier	Adèle Aufferman	
Trésorier adjoint	Cathy Laemle	
Membres bureau	Pascale Gorry, Régine Stasse, Sébastien Durand, Amancio Requena; Patrick Lafargue, Fabienne Calvayrac, Frédéric Aufferman, Véronique Barthe, Roger Ricciuti, Ingrid Sparbier, Elisabeth Roques, Jean-Louis Gasc.	

Carnac

Secrétaire	Annie Leroch	tel:02.97.52.89.99
Adjoint	Ludovic Guyomar	fax:02.97.52.77.96
Trésorier	Virginie Lepage	

Centre Val-de-Loire Poitou-Charentes

Secrétaire	David Desportes	tel:02.41.86.48.77
Adjoint	Monique Chemin	fax:02.41.87.17.50
Trésorier	Pascale Joyeux	tel:02.47.45.42.04
Trésorier adjoint	Sonia Messmer	fax:02.47.45.26.61
Membres du bureau	Anne Laloe, Christophe Poux, Colette Joyeux, Pierre Thomas	

Domaine national de Saint-Cloud

Secrétaire	Didier Guérin	tel:01.41.12.02.90
Adjoints	Yves Poudevigne, Rauf Dursun	fax:01.47.71.38.20
Trésorier	Sonia Acurio	

Ile-de-France

Secrétaire	Jean-Elie Strappini	tel:01.40.15.51.70/71*
Adjoints	Denis Berry, Nolwenn Boulzennec, Elisabeth Mayeur, Chantal Curtelin	fax:01.40.15.51.77*
Trésorier	Colette Leborgne ,	
Membres bureau	Avila Paquito, Denis Alland, Chantal Pérherin, Elisabeth Daoud	

Sud-Est

Secrétaire	Eléonore Allouche-Guingand	tel:04.67.66.30.60
Adjoint	Chantal Blé-Croa, Anne Levassort	fax:04.67.60.58.31
Trésorière	Denise Rajol	
Membres bureau	Gaby Abellan, Laurence Arias, Sandrine Garbareck, Céline Vidal	

(Attention! La plupart des numéros de telephones et de fax sont ceux des monuments, les quelques numéros donnant dans des locaux syndicaux sont marqués d'une étoile: *)

Ephéméride

Date	Réunion	Intervenant
09.01.2007	AG à Cadillac, La Sauve-Majeure	Leroux, Joyeux
09.01.2007	AG à Reims et La Motte Tilly	Méreau, Robert
16.01.2007	CTPM	Méreau, Gontier
23.01.2007	CAP disciplinaires	Méreau, Gontier, Leroux
24.01.2007	Bureau national CGT Culture	Méreau, Gontier
25.01.2007	AG à Carnac	Méreau, Strappini, Le Roch
26.01.2007	AG au Mont Saint-Michel	Strappini, Le Roch
29.01.2007	Conseil d'administration	Gontier, Chemin
01.02.2007	CHS central	Méreau, Strappini, Robert, Allouche, Chemin
Du 05.02 au 09.02.2007	Stage syndical niveau 2	Méreau
9.02.2007	AG à Châteauneuf-en-Auxois, Aigues-Mortes	Michon, Allouche, Blé-Croa
12.02.2007	Bureau de section à Azay-le-Rdeau	Méreau, Strappini
13.02.2007	CTPM	Méreau, Gontier
14.02.2007	Commission exécutive CGT Culture	Méreau, Gontier
15.02.2007	Dépouillement du scrutin du conseil d'administration	Méreau, Strappini
20.02.2007	AG à Moncarret	Leroux, Joyeux
22.02.2007	CTP CMN	
01.03.2007	CHS Sud-Est	
06.03.2007	Commission exécutive de la CGT Culture	Méreau, Gontier
15.03.2007	CHS Nord-Ouest-Ile-de-France	
20.03.2007	Dépouillement du scrutin référendum	
22 et 23.03.2007	Commission exécutive du SNMH	

Adhérez… Ré-adhérez…

NOM et PRENOM :
Adresse administrative :
Etes vous (1) : Titulaire Contractuel Vacataire
Service :
Corps : Grade :
Indice de traitement :
Salaire net (pour les vacataires) :
Adresse personnelle (facultatif) :
Mail (facultatif) :
Je joins un chèque d'un montant de……. euros, correspondant à …… mois de cotisation.
J'opte pour le prélèvement automatique (1) : OUI NON

Signature :

(1) rayer la mention inutile.